



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Yasmine GONAY, Martine RAFFORT, Claude CHALVIN, Séverine GALBRUN, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Christian RIZZARDI, Maurice BERNARD.

Pouvoir: Céline DI DOMENICO à Gérard BAKINN.

Absent : -

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX – Adjointe de direction du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 septembre 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	12
Procuration :	01
Votants :	13

Votes exprimés

Votes pour : 13
Votes contre : /
Abstention : /

2023_30_DEL

Objet : Organisation de la manifestation festive des « Têtes Blanches » 2023

Dans le cadre de l'action en faveur des séniors, le CCAS de la commune de VIF souhaite renouer avec la tradition en proposant un moment convivial et festif pour les personnes de la commune âgées de 70 ans ou plus au cours de l'année 2023.

Ainsi, les personnes concernées auront le choix entre 3 possibilités :

- Participer au repas spectacle qui aura lieu le samedi 16 décembre 2023 à la salle polyvalente de Vif. Un prestataire en assurera l'animation. Le repas est ouvert aux conjoints de moins de 70 ans moyennant une participation fixée pour 2023 à 45,00 € et selon les places disponibles ;
- Recevoir un colis « saveur » d'un montant de 25,00 € ;
- Verser la contrepartie financière des colis « saveur » à hauteur du coût du colis dont la valeur est de 25,00 €, par moitié aux associations Secours Catholique et Secours Populaire Français présentes sur la commune de Vif.

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** l'organisation de la fête des « Têtes Blanches » tel que précisé ci-dessus,
- **D'ACCEPTER** le principe du don aux associations Secours Catholique et Secours Populaire Français présentes sur la commune de Vif,
- **DE MAINTENIR** le principe de distribution du panier saveur aux bénéficiaires qui en auront fait le choix,
- **D'AUTORISER** les conjoints ne remplissant pas les conditions d'âge de participer au repas moyennant une participation de 45,00 € pour 2023 et selon les places disponibles,
- **DE PRÉCISER** que les sommes sont inscrites au budget principal 2023 du CCAS,
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice-Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président du CCAS

Guy GENET,



Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.